

Fiche Action

Diagnostic de Performance Énergétique - DPE



Contexte

La notion de diagnostic de performance énergétique (DPE) des bâtiments est issue de la directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments n°2002/91 parue en janvier 2003 qui vise à donner un cadre européen aux politiques nationales de réduction des consommations d'énergie des bâtiments existants et à construire, dans la perspective de la mise en œuvre du protocole de Kyoto. (Source ADEME)

Enjeux/Intérêts

Environnement

Réduire les consommations du bâtiment
Réduire la demande en énergie
Réduire les réjets de CO²

Économie

Baisse des coûts liés au fonctionnement

Social

Sensibilisation des élus et des utilisateurs
Eco responsabilité de la commune



Thermographie infrarouge permettant de relever les pertes de chaleur sur un bâtiment

Objectifs

Les consommations, toutes énergies confondues, pour le chauffage, la climatisation, l'éclairage public et autres, représentent près de 5% du budget communal. Le patrimoine bâti, d'héritage ancien, est souvent mal isolé, mal géré puisque à la date de leur construction, le souci des consommations en énergie n'était pas le premier critère. Il y a donc une marge de progression importante dans ce domaine pour les collectivités qui souhaitent réduire à la fois leurs frais de fonctionnement et l'impact sur les émissions de gaz à effets de serre (GES). Les DPE sont des outils de diagnostic mesurant les consommations en énergies des bâtiments. Ces diagnostics sont obligatoires pour les locations depuis le 1er juillet 2007. Pour les bâtiments anciens de plus de 1000m², l'affichage est rendu obligatoire depuis le 2 janvier 2008, c'est pour cela que la municipalité a fait établir les DPE de tous les bâtiments répondant aux critères.

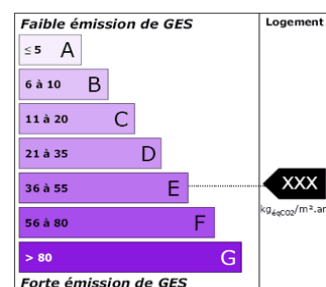
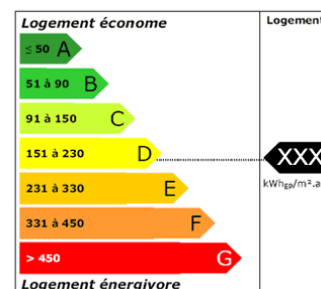
Descriptif de l'opération

Les DPE sont établis à partir de l'analyse des consommations des trois dernières années rapportées à la surface. On obtient ainsi une consommation moyenne exprimée en kilo watt heure par m² par an. Le document renseigne aussi certaines informations concernant le type de chauffage/rafraîchissement (chaudière gaz, appareil électrique...) la nature de l'isolation des murs, des menuiseries et des huisseries afin d'avoir une vue d'ensemble sur l'état du parc immobilier.

Les DPE ont été établis par le service « Énergie » du Grand Toulouse. Il s'agit d'une compétence acquise en interne afin d'améliorer la gestion à l'échelle de la Communauté urbaine. Ainsi, les résultats permettent de dresser un bilan général afin de fournir des informations au niveau national et de comparer entre différents bâtiments qui ont les mêmes fonctions (Mairie, Écoles, Médiathèque,...). Le but de cette démarche n'est pas de stigmatiser certains bâtiments mais plutôt de sensibiliser les différentes municipalités et tirer vers le haut celles qui ont le plus d'efforts à fournir.

Les résultats sont représentés sous forme d'étiquette énergie maintenant largement répandues notamment pour les appareils électroménagers, les véhicules neufs. Cela facilite l'interprétation en classant les bâtiments en fonction d'une catégorie A, B, C...la plus efficace étant la classe « A ». Au delà des consommations d'énergies, les rejets de Co² engendrés par les consommations apparaissent aussi selon la même représentation schématique. Ce diagnostic nous a permis de prendre conscience des consommations importantes et anormales de certains bâtiments. En partant de cet état des lieux, une réflexion en interne a été menée, aboutissant à une prise de décision qui consiste à travailler de façon pilote sur un bâtiment symbolique : l'Hôtel de ville.

En 2010, un diagnostic plus poussé permettra de dresser un inventaire des travaux à effectuer afin de réduire les consommations et ainsi les dépenses publiques.



Repères et chiffres

- **Vous pouvez exiger de votre propriétaire un DPE qui sera réalisé, à ses frais, par un expert habilité à le faire.**
- **Autant pour le neuf que pour l'ancien, ces diagnostics permettent à l'utilisateur d'avoir une idée globale des dépenses en énergie sur son budget.**
- **Il ne faut pas oublier que le meilleur des chauffages reste l'isolation !**